



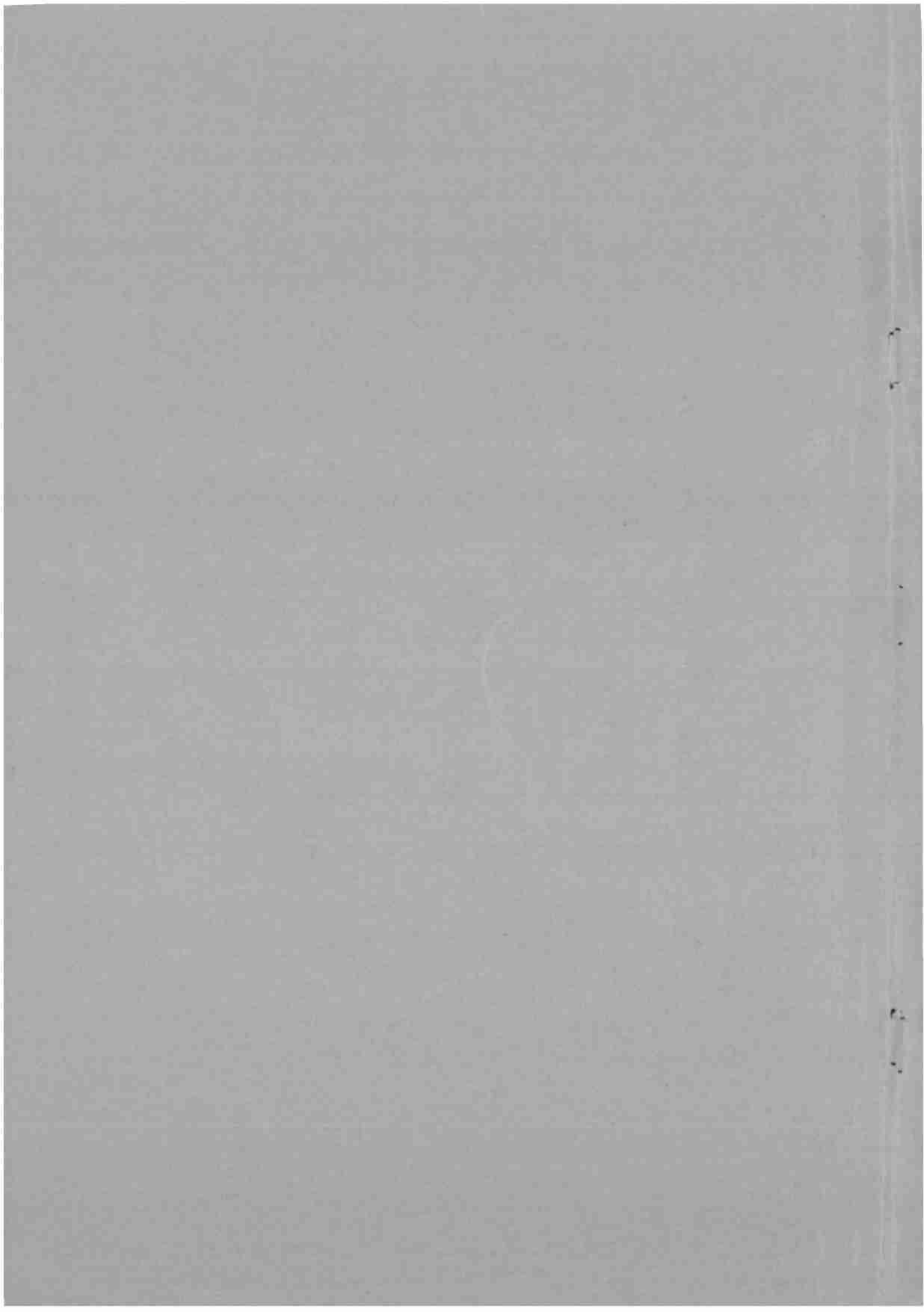
L'AMI DE REZE



SOMMAIRE

| | | |
|--|-----------------|----|
| Editorial | Michel KERVAREC | 3 |
| Archives de Monti | | 4 |
| A propos "des Rezéens dans le Seconde Guerre Mondiale" | | 5 |
| <u>Histoire</u> | | |
| Le mécontentement à Rezé sous Louis XV | | 6 |
| 18 mai 1748 : deuxième bataille de Rezé | Michel KERVAREC | 9 |
| <u>Poésie</u> | | |
| Rezé sur Loire | Louis BLOT | 11 |
| <u>Patrimoine</u> | | |
| Du pont de la Morinière au pont Rousseau | Liliane BIRON | 14 |
| <u>Toponymie</u> | | |
| Une forteresse médiévale à St Paul : la Grand'Haye | | 19 |
| De l'Ortiouse à North-House | Michel KERVAREC | 22 |
| <u>Familles rezéennes</u> | | |
| Mongin du Jaunais | | 25 |





E R R A T A

Nous vous prions de bien vouloir corriger les erreurs suivantes qui se sont glissées dans différents textes :

- A la page 7, il faut lire "le dit procureur fiscal se croit en droit" et non un croit et "acte décerné" et non discerné.

 - En haut de la page 8, "sera présentement lu" et non la.
 - En bas de la page 8, "le système Law" et non Lan.

 - Page 18 "au dessus d'un magasin de meubles, un fronton" et non un ponton.

 - Page 20 "on peut penser que les seigneurs" et non seigneuries.

 - Page 27 "Ah, je veux le pleurer" et non planer.
-



E D I T O R I A L



Une nouvelle année commence pour notre Association, le rythme scolaire conditionnant le nôtre. Et pourtant, il n'y a pas eu de réelle interruption dans notre activité, seulement un assoupissement estival.

Mme KOTAKIS-ORDRONNEAU, notre présidente sortante, m'a laissé sa place, prenant pour sa part la vice-présidence de l'Association. Rezéenne d'origine, gageons qu'elle continuera à nous fournir de ses précieux souvenirs sur la vie locale.

A la veille des vacances, nous terminions notre activité publique, en participant au trentième anniversaire de la Maison Radieuse, mais le travail interne, lui, a continué au delà.

Mesdames Proust, Larignon et Lamotte d'Incamps ont mis la dernière main à leur ouvrage "Les Rezéens dans la Seconde Guerre Mondiale". Au moment où ce bulletin paraîtra, ce deuxième volume de notre histoire sera paru ou sur le point de paraître.

Disons tout de suite que, par la recherche scrupuleuse et la conscience qu'y ont mise nos amies, ce livre devrait marquer la vie locale. En effet, peu de villes auront été "couvertes" par la recherche historique dans la région d'une façon aussi complète, pour la Seconde Guerre Mondiale, s'entend.

L'année nouvelle nous verra travailler sur d'autres périodes mais nous en reparlerons plus tard.

Dans le domaine de la conservation du patrimoine, nous sommes restés vigilants l'an passé. Pour cette raison, nous espérons que le château de la Balinière continuera à faire partie du paysage rezéen, conformément aux vœux de son ancienne propriétaire, aujourd'hui décédée.

Concernant l'ensemble de St Lupien, d'importants travaux de consolidation doivent intervenir cette année. Ainsi voyons nous notre rêve de musée s'ébaucher et pouvons-nous espérer restituer aux Rezéens leur assez riche histoire, d'une façon accessible à tous.

Le Président,
Michel KERVAREC,

ARCHIVES DE MONTI

L'inventaire des Archives d'Edouard de Monti (1808-1877) est aujourd'hui à peu près au point. Parmi les centaines de lettres originales recensées, nous ferons ici état des principaux correspondants de notre compatriote et du nombre de lettres reçues et heureusement conservées :

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|----|
| - du comte de Chambord | à Edouard de Monti | 78 |
| - de Charette | " " " " | 90 |
| - de la duchesse de Berry | " " " " | 15 |
| - du duc de Lévis | " " " " | 9 |
| - du comte Lucchesi-Pali | " " " " | 9 |
| - de la famille de Monti | (contresignées par plusieurs membres) | 9 |
| - de Marguerite, duchesse de Madrid | à Edouard de Monti | 4 |
| - de Félicie de la Rochejaquelein | " " " " | 21 |
| - du maréchal duc de R.... | " " " " | 6 |
| - d'Arthur de Bouillé | " " " " | 6 |
| - du marquis de Monti | " " " " | 5 |
| - du comte de Chazelles | " " " " | 4 |
| - du comte de Tilly | " " " " | 11 |
| - de Crétineau-Joly (historien) | " " " " | 3 |
| - du maréchal autrichien Nugent | " " " " | 3 |
| - de M. de Montbel | " " " " | 3 |
| - de M. de St Victor | " " " " | 4 |
| - de M. de Courson | " " " " | 3 |



A PROPOS.....

"DES REZEENS DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE"

Amis lecteurs, cette page sera réservée à vos observations, vos réflexions, vos suggestions, vos critiques...

En attendant votre correspondance, voici un texte tiré d'un témoignage et qui bien que n'ayant pas été retenu, aurait pu figurer dans l'ouvrage.



A cette époque, le Commandant Y. Boju est engagé dans les F.F.L. Son rôle consiste à escorter des convois à bord du chasseur de sous-marins Le Lavandou basé dans l'île de Wight. Il est également chargé de patrouilles et de missions spéciales dans la Manche ou sur les côtes de France.

"Par temps clair, quand la visibilité était bonne, mes hommes étaient tellement heureux de voir un avion qu'ils commençaient à tirer alors qu'il était encore hors d'atteinte ; si bien qu'au moment opportun, le chargeur était vide ; le temps de recharger, c'était raté ! J'ai du sévir ! Celui qui tirait avant que j'en donne l'ordre avait quinze jours de prison ! Quand l'avion était à moins de 400 miles, on avait peu de chances de le manquer. J'ai eu la satisfaction d'abattre ainsi un avion en convoi et trois à Dieppe.

Mais l'hiver, les côtes de l'Angleterre et la Manche sont souvent noyées dans la brume et la pluie fine, la visibilité est réduite. Nous avions à bord un petit chien qui nous servait de mascotte ; les hommes l'avaient appelé "Whisky". Lorsque j'escortais les petits caboteurs chargés de charbon qui ravitaillaient le sud de l'Angleterre, cet animal détectait bien avant nous l'arrivée des avions. L'hiver, par temps gris, les Messerschmits arrivaient par deux sur nous en rase motte. Nous ne les voyions surgir dans la brume qu'à la dernière minute, ils lâchaient leurs bombes sans que nous puissions les atteindre. Mais Whisky avait l'ouïe plus fine que nous. Quand il sautait et se dirigeait vers l'avant du bateau en aboyant, je savais qu'il était temps d'appeler les hommes au poste de combat. Quelques secondes après, ils étaient à leur mitrailleuse ou leur canon, prêts à tirer dès l'apparition des avions....

L'Amiral m'a dit : "Grâce à vous, le sud de l'Angleterre a pu se chauffer !".



Le long règne de Louis XV, fut pour le peuple tout aussi ruineux que celui du roi précédent. Louis XV que l'on avait surnommé "Le Bien Aimé" est, vers 1750, époque où domine l'influence de la Marquise de Pompadour, l'objet d'une opprobre assez générale dans les villes. En mai 1750, l'émeute parisienne, faillit se porter sur Versailles pour brûler le château.

Sans viser le roi, le mécontentement est également très profond dans les campagnes. L'un des "Registres d'Audiences des Juridictions de la Comté de Rezé", couvrant la période 1748-1751, nous en offre un témoignage. Nous avons jugé bon de reproduire intégralement le compte-rendu d'audience du mercredi 16 décembre 1750 :

"Audiance des Juridictions de la Comté de Rezé reçues par Me Jan Fresnel procureur postulant aux dites Juridictions en son auditoire ordinaire à Pont-Rousseau, paroisse de Rezé.

En cette audiance a été démontré par Me Alexandre Bertrand, procureur fiscal de la dite Juridiction, que par arrest de la Cour du 8 Juillet 1722, rendu sur la remontrance et conclusion de Me l'Avocat Général, il est ordonné que les ouvriers nécessaires pour couper les foins et les bleds de quelque espèce qu'ils soient et pour toutes les récoltes généralement aussi bien que les vendanges, seront tenus de travailler à la manière ordinaire sans y devoir exiger de plus grand salaire pour chaque jour de travail entier et accompli du matin au soir que celui qu'on leur payait auparavant les années 1719 et 1720 sous peine d'amande et de punition exemplaire, Enjoint aux Juges des lieux d'y tenir la main chacun dans l'étendue de son Ressort sous les peines qui étoient".

"Cet arrest qui doit non seulement avoir son exécution pour les récoltes mais aussi pour la culture des terres labourables et pour la façon des vignes ne doit point être ignoré des journaliers n'y leur obligation d'aller à leurs journées pour le Seigneur préféra- blement à toutes personnes. Cependant, tous les laboureurs et vigneronns exigent de ceux pour qui ils vont à leurs journées et font les façons à leurs vignes plus que l'on ne leur payait avant les années 1719-1720 qui était huit sols par jour et vingt deux sols pour la rai- zure et déchaussure et deux tours de bêche d'une hommée de vigne

et ne font pas la moitié d'ouvrage par jour qu'ils en font lorsqu'ils travaillent pour eux ; ne viennent à leurs journées qu'à sept heures passées au lieu que l'usage était en 1719 et 1720 qu'ils allaient au plus tard à six heures l'été et à huit heures l'hiver ; et veulent avoir le vin à boire à discrétion ; refusent d'aller travailler pour ceux qui ne veulent pas leur donner tout ce qu'ils demandent, notamment pour Monsieur le Comte de Rezé, seigneur de ces Juridictions, parce qu'il ne veut pas leur accorder tout ce qu'ils demandent et qu'il les a souvent menacé de les faire contraindre à venir travailler pour luy en les payant conformément au dit arrest de la Cour. Il a mesme été dans l'obligation les années dernières de leur donner trente sols d'augmentation par chaque tasche de ses vignes à la main et à boire suivant l'entien Juge pour les engager à travailler pour lui ; que les journalliers, par une méprise intolérable vont travailler préférablement pour d'autres personnes que pour le seigneur Comte de Rezé quoy qu'il les ayt fait avertir de venir travailler pour luy. Toutes ces contraventions ne devant pas estre tollérées ; Et ce étant de l'..... publique que les dit laboureurs vigneron et faucheurs ne prennent pas plus qu'on leur payait avant les années 1719 et 1720 et qu'ils aillent à leur travail à l'heure compectente, qu'ils travaillent régulièrement et comme il faut et fassent autant d'ouvrage que alors qu'ils travaillent pour eux, qu'ils viennent travailler à leur journée pour le dit seigneur Comte de Rezé, soit à bêcher les vignes, faucher les prés et faire toutes les autres récoltes et ouvrages préférablement à toutes autres personnes lorsqu'ils seront requis conformément au dit arrest de la Cour. Le dit Procureur fiscal se croit un droit de requérir comme il le fait qu'il nous plaise décerner acte de la représentation de l'arrest de la Cour du dit huitième juillet mil sept cent vingt deux et d'en ordonner la lecture publication et enregistrement et mesme l'exécution selon sa forme et teneur sur les pri... qui y étoient et que la sentence qui étoient et que la sentence qui interviendra soit lüe au prosne de la grande Messe de Rezé afin que personne n'en prétende causé d'ignorance et a signé

Bertrand.

Acte discerné de la dite remontrance en y faisant choit ordinaire que l'Arrest de la Cour du dit jour huit juillet mil sept

cent vingt deux, nous représenté par le dit procureur fiscal sera présentement la, ce qu'ayant été fait par nostre greffier à haute et intelligible voix sans qu'il soit intervenu d'opposition, nous avons ordonné de l'inscrire sur ce registre pour y avoir recours et avoir son envu selon sa forme et terme par les vassaux laboureurs et journaliers demeurant en l'étendue des Juridictions de céans auxquels nous faisons en conséquence deffenses d'exiger à l'advenir plus de huit sols par jour de ceux pour lesquels ils travaillent à la journée aux terres et vignes., et vingt deux sols,... pour rai- ser, déchausser et bêcher deux fois une hommée de vigne composée de soixante quinze gaulles à sept pieds et demi la gaulle qui sont les prix qu'on payait communément avant les années 1719 et 1720. Leur enjoignent d'employer chaque journée comme ils font pour eux, le tout à peine de soixante sols d'amande contre chaque contrevenant et de plus grands s'il y échoit conformément au dit arrêt ; Mesme d'aller incessamment travailler à tailler les vignes et faire des autres ouvrages du Seigneur Comte de Rezé lorsqu'ils en seront requis de sa part et préférablement à tous autres sur pareilles peines que dessus étant par lui salarisé à la Juridiction. Raison ordonne que la présente sentence sera lüe et publiée au prosne de la Grand Messe de l'Eglise de la paroisse de Rezé affin que personnes n'en puissent ignorer".

J. Fresnel.

Comme l'on voit, les journaliers agricoles de Rezé qui englobaient un grand nombre de petits exploitants incapables de vivre du seul revenu de leurs terres, reçurent en 1750 un coup brutal portant gravement atteinte à un niveau de vie déjà bien bas.

En les ramenant à 1719, Claude de Monti, Comte de Rezé, alignait les salaires sur ceux d'une époque toute différente, alors que triomphait le système de Lan (qui s'effondra l'année suivante).

Le registre des Juridictions de Rezé reproduit encore l'Arrêt du Parlement de Bretagne daté de 1822. Ce document témoigne également des résistances paysannes à la fiscalité toute seigneuriale que royale et aux survivances féodales.



18 MAI 1748 - DEUXIEME BATAILLE DE REZE



Nous connaissons la bataille de Rezé de 1154. Les archives nous en révèlent une autre, beaucoup plus modeste et plus cocasse.

En effet, dans un Registre d'Audience des Juridictions de la Comté de Rezé, nous apprenons que, le 18 mai 1748, sur le marché de Pont-Rousseau, se livra une bataille digne de celle de Brive-la-Gaillarde que chanta Georges Brassens.

Le 5 juin, comparaissaient plaignants et accusés. l'accusation, c'est d'abord Elizabeth Briand, fille mineure, marchande de poissons, sous l'autorité de sa mère Marie Beziau, le temps de la procédure ; c'est encore Charles Villain et son épouse Jeanne Ribonneau, également marchands de poissons. Leurs défenseurs sont Me Bonain puis Me Beaudonier.

Les accusés, ce sont le cordonnier Simon Janain et son épouse, la marchande de poissons Gillette Juvin, le colporteur François Meignan et son épouse Elizabeth Ganachaud, également marchande de poissons, enfin deux autres "poissonnières", Bonne Bouvier veuve de Georges Templier, et Marie Racinoux veuve de René Bouvier. Leur défenseur est Me Jourdanot.

Dans le compte-rendu d'audience, on lit :

"Après que Me Bonain pour les siennes a soutenu que le samedi dix huit may dernier, celles de Me Jourdanot s'étaient jettées sur les parties de Bonain, qu'elles leur avaient arraché vingt trois alloses et quatre vingt deux couverts (sorte d'aloses) dont elles en avaient jettés quelques brins dans l'eau et qu'elles avaient emportés le surplus, qu'en outre elles maltraitèrent la dite Briand de plusieurs coups, la renversèrent par terre, la foullèrent de leurs genouils et la traisnèrent par les cheveux, ce qui est contesté par Me Jourdanot pour les siennes qui est seulement convenu qu'elles avaient disposé de vingt trois alloses et non des couverts et qui a en outre soutenu que les parties de Me Bonain avaient vendu les dits couverts et en avaient disposé, ce qui a pareillement été contesté par le dit Bonain pour les siennes. En conséquence sont déclarées les parties contraires".

Après une nouvelle audience le 10 juillet, le tribunal se réunit pour sa sentence le 14 août :

"Vu les pièces respectivement mises sur le bureau par les procureurs des parties, en conséquence de notre jugement du 10 juillet et faisant droit entre elles, attendu ce qui résulte de leurs enquêtes respectives du 19 juin mil sept cent quarante huit et 22 du dernier mois et an, et sans s'arrester à la déposition de Janne Bretet que nous avons rejeté, avons condamné les parties de Jourdanot suivant leur offre de payer à celles de Me Beaudouin, la somme de huit livres quatre sols pour le prix de l'achapt des vingt trois aloses dont il s'agist. Et le surplus des autres demandes respectives sont les parties renvoyées hors procès. Condamne les parties de Me Jourdanot aux dépens....".

Le conflit en fut-il réglé pour autant ???.



REZE SUR LOIRE



Que nous soyons issus de Saint Pierre à REZE
Ou bien ayant choisi d'y fixer nos demeures,
Habitants de toujours ou de la dernière heure,
Nous sommes tous égaux au coeur de la cité.

Mais sur cet habitat où plongent nos racines
Nous nous interrogeons, curieux, étonnés,
Peut-être inconsciemment, recherchant le passé,
Avec ses aléas, ses gloires, ses ruines.

Opulente cité des temps gallo-romains,
RATIATE connu un rapide déclin
Lorsque vers NAONED, dont il fit la gloire,
Fut alors détourné le courant de la Loire.
Barrages et diguons furent des palliatifs
Qui ne purent donner leurs lucres primitifs
Au Port au Blé, Goulet, La Blanche et la Cadoire ;
Et le Seil, condamné d'être une simple boire,
Après avoir subit barbares et Normands,
Près d'augustes ruines, s'endormit doucement.

Les siècles ont marqué d'implacables outrages,
Nivelé et changé l'antique paysage ;
Rien n'indique au passant les fastes enfouis
Que quelques initiés exhument de l'oubli.
Aux injures du temps que subit la nature
L'homme ajoute à plaisir sa propre signature.
Nous qui furent témoins de cette mutation
Rendons compte aujourd'hui pour les générations.

Lors, REZE-Ouest n'était, entre église et mairie
Qu'un bien modeste bourg dominant la prairie
Où le bétail broutait dans la belle saison,
Où le Seil paresseux, parmi la frondaison,

Serpentait doucement mais, ignorant les haies,
S'étalait tout l'hiver parmi les oseraies
En subissant la Loire au caprice subit
Se prenait pour un fleuve et gonflait son débit,
Oublieux pour un temps de sa lente agonie,
Du Port au Blé déchu à la Californie,
Isolant les hameaux Northouse et Trentemoult
Qu'il caressait alors de perfides remous,
Puis, par les très grands froids, servait de patinoire
Et pour les écoliers imprudents de baignoire.

RATIATUM n'était plus, le clocher Saint Lupien,
Délabré, dominait les murs gallo-romains.
Le château de Monti, une auguste demeure,
De ses fastes passés vivait sa dernière heure.
Les champs et les prés verts, des Couëts jusqu'au Grand Clos
Et de la Croix Médard à la Butte de Praud,
Étalaien leurs damiers. Les haies comme une frise,
Le long des chemins creux, au souffle de la brise
Et au gré des saisons, des jours ensoleillés,
Exhalaient leurs parfums d'humus ou d'églantiers.
Tout était équilibre, harmonie générale,
Endormi, à l'écart, une vraie pastorale.
Mais que subsiste-t-il de ce tableau agreste ?
Après plus de trente ans, voyons ce qu'il en reste.

Sur la verte vallée où chantaient les oiseaux
Le sable a déferlé, submergeant les roseaux,
Des routes et un pont, zones industrielles
Fourmillent maintenant d'activités nouvelles
Et du Fougan de Mer, jusqu'au sud, à Ragon,
S'élèvent chaque jour des nouvelles maisons
Sur les champs morcelés et vendus par parcelles.
Le Château ? Démoli, pour des rangs d'H.L.M.
Partout se sont construits de petits collectifs,
Maisons pour retraités et, significatif,
Auprès de la Houssaie, tanière et Mahaudière,
La Classerie a vu s'ouvrir un cimetière.

Une maison du culte, l'église Saint André
Et dominant le tout, cité dans la cité,
Due à Le Corbusier, la maison radieuse
S'élève maintenant sur le butte rocheuse,
Etrange et imposant immeuble de béton
Familiier désormais du nouvel horizon.
Ecoles et lycées pour la gente écolière
Des commerces divers pour le secteur tertiaire.
La Haute et la Basse-Ile ont bien les pieds dans l'eau
Mais plus rien d'insulaire avec les temps nouveaux.
Trocardière a son stade et une patinoire,
Trentemoult a son port et sa petite histoire.
Depuis peu rénové, le clocher Saint Lupien
Et les beaux cerisiers des jardins Saint Martin,
Vestiges désuets et pleins de nostalgie,
Témoigneront pour nous d'un passé qu'on oublie.
En moins de quarante ans, la transformation
Aura vu quintupler la population.
Le besoin fut énorme et afin d'y faire face,
Pour chercher en commun les moyens efficaces
Il s'est toujours trouvé des bonnes volontés
Pour aller de l'avant sans renier le passé.

Partout où l'homme a su contrôler ses passions,
Dominer son milieu avec intelligence,
Affronter l'avenir avec que prévoyance,
Il a toujours gagné par l'imagination.

Louis BLOT.





Pour aller du pont de la Morinière au pont de Pont-Rousseau, nous commençons notre balade par le Parc de la Morinière, puis suivons la rue Jean-Baptiste Vigier, une partie de la rue Félix Faure et finissons par la rue Alsace Lorraine qui aboutit au Pont Rousseau.

Nous aurions pu emprunter pour un voyage plus bucolique la promenade St Wendel, l'ancien chemin de halage et déboucher à Pont-Rousseau par le quai de la Verdure. Cette promenade est très agréable à faire par beau temps ; elle permet d'avoir, outre la tranquillité, de jolies vues sur la Sèvre et ses rives boisées et éventuellement de faire un parcours dans le CRAPA.

Le Parc de la Morinière est un lieu de promenade intéressant ; le château probablement du siècle dernier a été bien rénové et a un aspect pimpant avec ses encadrements de portes et fenêtres en pierres blanches et briques rouges. Ses hautes cheminées, en briques rouges également, se détachent sur les toits d'ardoises. Pelouses, parterres, arbres et arbustes lui offrent un cadre agréable ; pour les amateurs de botanique, il y a une partie avec des végétaux étiquetés avec leurs noms vulgaires et latins. Certains arbres sont imposants par leur stature : des tilleuls en particulier atteignent une taille remarquable et, en juin lorsqu'ils sont en fleurs, ils embaument les environs. Pièce d'eau, fontaine, volière, jeux pour les enfants, agrémentent les lieux.

Mais l'élément insolite dans ce décor champêtre, c'est la haute cheminée de briques rouges, vestiges d'une usine maintenant complètement arasée. Elle permet de nous souvenir que ce lieu de promenade a été longtemps un lieu de labeur et d'admirer par la même occasion le travail minutieux des maçons qui ont monté cet ouvrage.

En effet, au siècle dernier, il y eut à cet emplacement une savonnerie, puis la tannerie Suser et au début de ce siècle une fabrique de produits chimiques.

Dans le parc, le long de la rue Vigier, on peut apercevoir une douzaine d'arches en pierre, peut-être les vestiges d'un mur de soutènement, la rue étant à un niveau plus élevé que le parc.

La rue Vigier après la rue de la Motte où se trouve une blanchisserie, a des constructions pratiquement sans interruption.

Sur la droite face au n° 120, ce qui fut autrefois le siège d'une filature, abrite aujourd'hui plusieurs entreprises. Il s'agit de bâtiments de grande surface aux encadrements de briques (malheureusement tout a été peint en blanc) et un toit caractéristique des ateliers, c'est-à-dire formé d'une succession de petites verrières triangulaires permettant l'éclairage. Sur les murs extérieurs et pour les consolider, de distance en distance, sont vissées des plaques de fonte avec les lettres B.F. en relief qui signent le nom du propriétaire (BARILLER Frères).

Plus loin, le centre polyvalent du Chêne-Gala construit en 82 avec son côté bungalow, présente une architecture aérée et ouverte sur la nature, en particulier sur les bords de Sèvre.

Les maisons particulières qui constituent l'essentiel des constructions de la rue, sont très diverses, avec, pour la plupart un jardinet fleuri devant, du moins jusqu'à la rue Lozon.

Les plus anciennes, souvent les plus petites, ont des encadrements d'ouvertures et une corniche de briques, un toit d'ardoises quelquefois remplacées par la tuile mécanique ; deux maisons mitoyennes en retrait de la route au 64 bis, ont conservé leur toiture de "tiges de bottes".

Quelques unes de ces habitations ont des façades de pierres apparentes. Des carreaux de céramique égaiant certaines façades : il sont de différentes teintes et les motifs sont géométriques ou fleuris ; au n° 76, un décor fleuri de ton turquoise est particulièrement joli.

Des maisons datent des années 20-30 avec leur crépi tyrolien et les encadrements des ouvertures à pans coupés et peints en blanc ; quelquefois, un escalier de quelques marches mène à la porte d'entrée et forme un petit perron ; deux maisons

jumelées aux n° 146-148 sont typiques de cette époque.

Des constructions récentes aussi dont quelques immeubles ; deux ou trois maisons typiques des années 60 complètent la palette des maisons présentées. Notons pour l'anecdote la statue polychrome représentant un enfant noir drapé dans des "voiles" et portant sur la tête un vase qu'il maintient d'une main ; cette statuette a donné son nom à la maison : "BAMBOULA"... A signaler aussi au n° 55 des grilles, des balcons, récentes peut-être mais d'inspiration 1925.

Passé la rue Lozon et surtout la rue Turbel, les constructions deviennent plus importantes ; il y a là plusieurs maisons que l'on peut qualifier d'hôtels particuliers.

A l'angle de la rue Turbel, une grande maison de pierres avec des encadrements en granit, se cache dans la verdure. En face , une grande maison également, directement sur la rue a un curieux dessous de toit en bois renforcé d'une sorte de S toujours en bois qui relie l'extrême bord du toit à la façade.

Plus loin, une maison à étage, au toit d'ardoises avec de nombreux décrochements, une terrasse insérée dans la façade et limitée par des balustres de pierres.

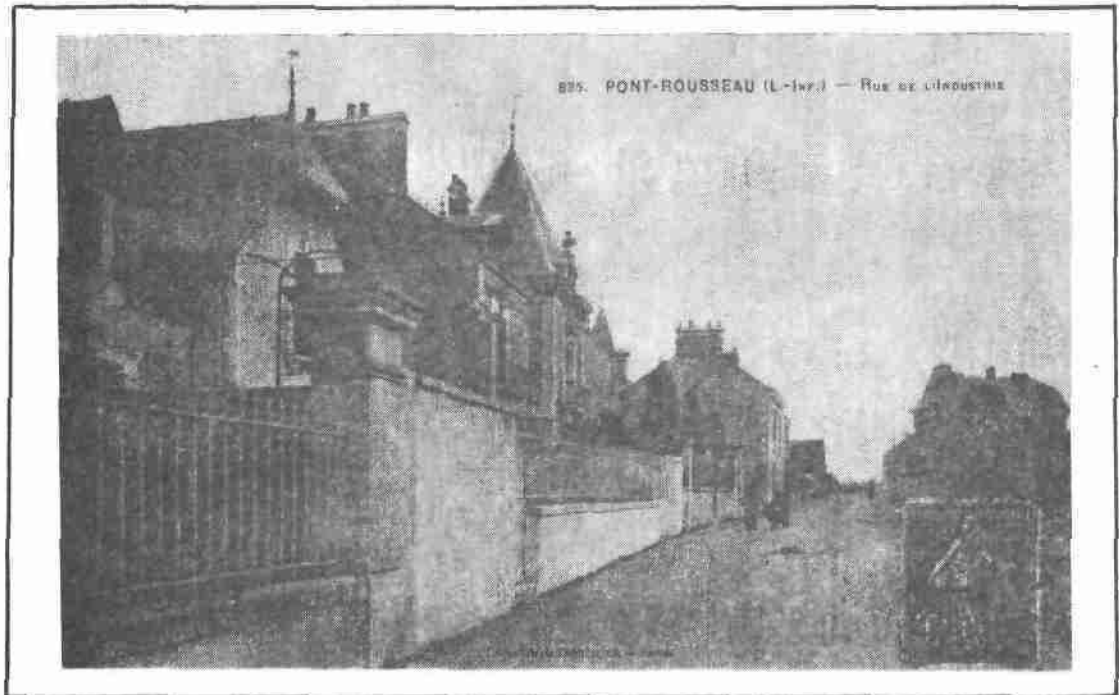
Au 25, une maison avec des ornements de pierres au-dessus des ouvertures, l'une en forme de potiche notamment, trône au niveau de l'étage. Une frise de céramiques vernissées court le long de la façade ; une partie en forme de fleurs est en relief. C'était la demeure de Jean-Baptiste Vigier (1863-1940) dont la rue porte le nom : entrepreneur, conseiller d'arrondissement, J.B. Vigier a été Maire de Rezé de 1908 à 1929.

Plus loin, une maison plus sobre a fière allure également, une autre avec un auvent recouvert d'ardoises et soutenu par deux colonnes qui lui donnent un petit air anglais, s'inscrivent dans la verdure.

La maison suivante en ardoises aussi a une terrasse entourée de balustres de pierres ; un magnifique magnolia ombre la façade.

A noter au N° 38, une maison relativement récente dont la façade comporte une niche abritant une statue de la Vierge.

Les derniers bâtiments de la rue, à l'angle de la rue Félix Faure sur la droite, une grande maison à parements de briques et des entrepôts dont l'un abrite une salle de gymnastique sont probablement les plus anciens de la rue ; ils figurent déjà sur le cadastre de 1830 ; les entrepôts ont longtemps servi de réserve à une grande épicerie de Pont-Rousseau.



Tournons à droite et à quelques dizaines de mètres, rejoignons la rue Alsace Lorraine, rue commerçante par sa position même, porte de Rezé autrefois, par où transitait tout (ou presque) le trafic vers la Vendée et le Poitou. Elle existait avant la Révolution mais elle a été complètement détruite durant les guerres de Vendée et particulièrement durant les combats de juin 1793, où le Général Beysser donna ordre de raser complètement le quartier de Pont-Rousseau pour assurer une plus grande efficacité du tir des canons.(1)

Quelques immeubles doivent dater de la reconstruction après 1800, notamment au N° 50. Actuellement pizzeria, auparavant herboristerie, il aurait été autrefois relais de poste avec cour pavée et écuries aujourd'hui détruites ; à noter à l'étage les balcons en fer forgé dont deux sont en forme de roues de charrette : enseigne d'un charron ou souvenir du relais de poste ?

En face aussi la maison est très ancienne et a connu différents commerces avant d'être magasin de meubles. Au 44, une

maison de 1897 bien équilibrée, de même qu'au 29 ; au 41 une très vieille façade percée d'une porte surmontée d'une voûte en tuffeau. Au 28, une maison plus récente à parements de briques et de tuffeau, agrémentée d'une frise de bois. Du 26 au 22, des immeubles avec corniches de tuffeau et motif décoratif au-dessus de chaque ouverture ; au rez-de-chaussée, un salon de coiffure est implanté et au-dessus une inscription presque effacée sur la façade "Achat de cheveux" laisse à croire que l'implantation d'un coiffeur dans l'immeuble ne date pas d'hier.... mais d'un temps où, pour survivre ou pour améliorer l'ordinaire, certaines femmes étaient obligées de vendre leurs cheveux.

Au N° 15, au-dessus d'une porte cochère, des angelots accueillent les visiteurs et plus haut, des gargouilles à tête de lion ouvrent leurs gueules : nous sommes devant la maison natale de Benjamin Péret, poète surréaliste, ami d'André Breton, qui y naquit le 4 juillet 1899. Dans la cour subsistent des constructions anciennes souvent en pierres de tuffeau, quelquefois en briques comme dans la cour du N° 13.

Plus loin au 9, au-dessus d'un magasin de meubles, un ponton où s'inscrit le mot CINE, rappelle aux Rezéens qu'il y a une trentaine d'années, un cinéma "L'ARTISTIC" fonctionnait à cet endroit.

Au n° 1, l'immeuble ancien en cours de ravalement, joue les sentinelles ; bien qu'un peu enterré par rapport à la chaussée, il domine le pont sur la Sèvre.

A l'intérieur, des escaliers étroits, aux marches de granit usées par les pas desservent les étages.

Et nous arrivons au terme de notre promenade : le Pont Rousseau ; nous devrions écrire : les ponts Rousseau... maintenant que deux ponts ont été mis en service récemment pour remplacer le vieux pont de pierres démolé en 1980. Ce pont de pierres avait été construit en 1839 et remplaçait lui-même un ouvrage provisoire de bois qui remplaçait..... et ainsi toute une histoire qui sera peut-être contée un jour aux "Amis de Rezé" présents et futurs.

Liliane BIRON.



UNE FORTERESSE MEDIEVALE A ST PAUL

LA GRAND'HAYE

Dans nos recherches sur la toponymie rezéenne, nous avons été intrigués par le lieu-dit la Grand'Haye. En effet, haie est un mot d'origine germanique signifiant défense. Laissant de côté son sens rural et bocager, nous avons émis l'hypothèse Grand'Haie : forteresse, cas assez fréquent au Moyen Age.

Notre hypothèse nous semble absolument confirmée.

Notre recherche a d'abord porté sur la toponymie et l'étude de l'ancien cadastre (1830). Ce dernier s'est avéré extrêmement précieux, des parcelles aux noms évocateurs nous restituant la forme générale de l'ensemble militaire supposé. Bien sûr, il a fallu prendre un certain nombre de risques, vu la disparition de tous ces noms dans la langue contemporaine.

Les dictionnaires d'ancien français ne nous ont pas éclairé sur tout et nous avons dû recréer certains noms en leur donnant leur sens probable.

Le plan a sa logique et toutes nos suppositions se confirment par le dessin, avec même une précision que nous étions loin d'attendre au départ de nos recherches.

Voici le nom des pièces de terre et voies concernées :

- La Grand'Haie : la forteresse
- La Pène : l'enceinte crénelée (pène : créneau)
- La Barre : le centre de la défense, le donjon
- La Bonnetterie : la bonnette (ouvrage avancé)
- Lauve-Jallais : l'Auve-Jallais, l'Auvant construit par le nommé Jallais (entrée)
- Les Noëlles : les douves (de no : eau)
- Le chemin des Fosses : le chemin des douves (rue du Dr Nogue)
- Le chemin Lafeu : le chemin de l'Afeut (harnachement) - voir afeutrer : harnacher.

Il y avait bien une seigneurie de la Grand'Haie à Rezé possédant haute justice.

le plus ancien document la concernant est un aveu de

Robert Gouy daté de 1474, donc un contemporain du duc François II et du roi Louis XI.

La demeure de Gouy est un simple manoir sans fonction militaire. La forteresse que nous évoquons était donc déjà détruite. Vassaux des vicomtes de Rezé, on peut penser que les seigneuries de la Grand'Haie ont suivi leur parti dans la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort (1341-1364), c'est-à-dire celui de Blois.

Le château médiéval de Rezé, dont nous connaissons l'emplacement depuis quelques mois, fut en effet rasé lors de cette guerre et, jusqu'à l'arrivée de la famille de Monti au XVII^{ème} siècle, les vicomtes de Rezé (St Gilles, Trévécarr, Guémadeuc, Barrin) n'eurent plus de résidence dans la paroisse.

Le château médiéval de Rezé se trouvait à l'emplacement de l'actuel presbytère (1) suivant un aveu du 18^{ème} siècle. Il était contigu à un autre ensemble, siège de la seigneurie des Palletz.

La forteresse médiévale de la Grand'Haie semble avoir été un verrou essentiel dans les défenses de la ville de Nantes si l'on examine sa situation dans la fourche entre les deux grands axes routiers de la Rochelle et Machecoul. C'est ce qui, sans doute, explique ses dimensions qui en font un des plus grands ensembles de la région (280 m suivant la plus grande diagonale).

Maintenant, quelques explications sur les noms.

- La Barre, qui est sans doute le château initial, forme un quadrilatère de 60 m sur 75 m moyen. Ici, probablement, était le donjon dans une première enceinte.

Le mot barre indique étymologiquement l'obstacle majeur.

- La Pêne, dont le sens originel est "le créneau", pourrait être un premier agrandissement constitué de deux cours bien distinctes (haute et basse cour ?).

- L'Afeut - Ce nom, comme nous l'indiquons plus haut, a été reconstitué à partir du verbe ancien afeutrer, qui signifie harnacher. Le chemin Lafeu existe toujours. Plus long aujourd'hui, sur l'ancien cadastre, il longeait uniquement la limite nord de la Pêne. La contraction du mot est fréquente. Nous en avons d'autres cas à Rezé.

(1) au bourg de Rezé.

Voir à Nantes la rue (de la) Contrescarpe.

Le bâtiment du harnachement se serait donc situé le long de la courtine nord, près de la porte et du pont reliant l'ouvrage principal à la bonnette.

- La Noëlle ou les Noëllés - Cette pièce de terre, très longue, sépare l'ensemble précité du lieu-dit de la Bonnetterie. L'étymologie donne nō, noue, noë, noyer, nautique etc... Noëlle peut signifier mare, douve, pièce d'eau.

- La Bonnetterie - L'origine du nom ne pose pas de problème à mon sens. Une bonnette est un filtre (voir appareil photos). Cet ensemble relativement important pourrait être le renforcement ultime de la forteresse.

- Les Fosses - Le Chemin des Fosses est l'ancien nom de la rue du docteur Nogue prolongée et coupait l'actuelle église Saint-Paul en direction de la route de Machecoul.

Il passait devant la bonnette, certainement précédée de douves devant l'entrée. Une maison qui se trouve là s'appelle d'ailleurs "Les Noëllés".

- Lauve-Jallais - Nous avons reconstitué le mot auve comme une version féminisée de auvant : galerie couverte surplombant l'entrée principale.

Autres remarques, la pièce de terre dite "de la Grand'haie" est séparée de ce village par l'ensemble militaire présumé, ce qui tend à montrer que son nom provient du voisinage de la forteresse et non de celui du hameau actuel.

Enfin, on remarque une concentration "anormale" de hameaux autour de ce site : la Carterie, la Grand'Haye, le Pinier, la Galottière.

Une visite sur le terrain laisse voir tout l'angle rentrant de la Pêne, constitué par un faux chemin, en fait terrain privé en herbe, qui semble bien correspondre à l'emplacement de l'ancienne muraille.

La consonnance anglo-saxonne de Nortiouze, Nortiouze, l'Ortiouse a fait privilégier depuis longtemps une origine anglo-saxonne à ce nom. Du coup, on en est arrivé à Northouse (la maison du nord) et les historiens et géographes professionnels ont même adopté la forme North-House (Jacques Gras dans l'Histoire de Nantes) rédigée sous la direction du doyen Bois).

Les Anglais, au Moyen-Age, ont tellement fréquenté ces lieux, lors de leurs diverses incursions, que l'hypothèse a de quoi séduire. Encore qu'il faille de solides raisons pour que le peuple adopte la langue de l'ennemi.

Après avoir supposé fondée cette origine, je l'ai remise en cause en cherchant dans les documents anciens. Nous trouvons pendant plusieurs siècles plusieurs formes concurrentes : l'Ortiouse, l'Orthiouze, l'ourtiouze, l'Ourthiouze, Nortiouze, Northiouze, Nourtiouze etc... jusqu'à Norkiouze et, plus récemment, Northouse.

Après avoir séché pas mal de temps avec mes dictionnaires de latin et de vieux français et cogité sur l'histoire et la géographie du lieu, j'ai envisagé une possibilité, un H disparu en tête du mot.

Tout est apparu alors évident. Nous avons à l'origine l'Hortiouze. Qu'est-ce-à dire ?

En vieux français existe le mot hort ou hourt venu du germanique hurd. Ce mot désigne, dans l'architecture militaire du Moyen-Age, un ouvrage en bois surmontant une muraille, ancêtre des créneaux en pierre. Cette racine donne encore "hordeis" qui désigne, au 13ème siècle, un retranchement, une défense, un échafaudage de tournoi... ou un combat entre deux groupes de chevaliers.

Tenions- nous notre combat des "trente moult chevaliers" ? Malheureusement pour ceux qui ont échafaudé cette hypothèse, l'histoire ni la légende n'attestent celle-ci. S'il y eut un combat chevaleresque dit "des trente", il eut lieu entre Ploërmel et Josselin et pas à Rezé.

Par contre, la présence d'un soubassement de tour est

attesté, il y a une centaine d'années, en Loire, à quelques mètres du rivage. Au début du 19ème siècle, une auberge était construite sur ce socle en grosses pierres de taille. On s'y rendait par une passerelle sur pilotis et elle s'appelait "La Loge". La plateforme émergeait d'un banc de sable jusqu'à ce que, entre 1870 et 1875, un habitant du lieu entreprit de récupérer les pierres pour son usage personnel (l'auberge était alors ruinée). L'Hortieuse, c'est-à-dire la tour fortifiée médiévale disparaissait définitivement.

Selon Giraud Mangin qui nous fournit les renseignements, la plateforme se situait dans l'axe de l'actuelle avenue de Lattre De Tassigny, en Loire, près du rivage.

Malheureusement, Giraud a contribué à nous fourvoyer quant à l'origine du nom, adoptant l'hypothèse anglo-saxonne et avançant même la possibilité du séjour en ce lieu du chevalier Anglais Chandos vers 1369, ceci sans aucune référence historique.

Giraud Mangin est d'ailleurs fautif à plusieurs titres. Il écrit que "Trentemoult, il y a deux siècles, n'était guère qu'un banc de sable et n'était certainement pas habitable à l'époque où les Chevaliers lui donnèrent son nom". Outre le fait qu'il confond trois îles différentes (Trentemoult, l'Hortieuse et l'Ile des Chevaliers), ce qu'il avance est faux. Plusieurs documents nous prouvent même que les îles étaient habitées au Moyen Age, au moins dès les années 1300, par des familles de pêcheurs, et qu'elles étaient même moins sujettes aux crues qu'elles ne le furent par la suite.

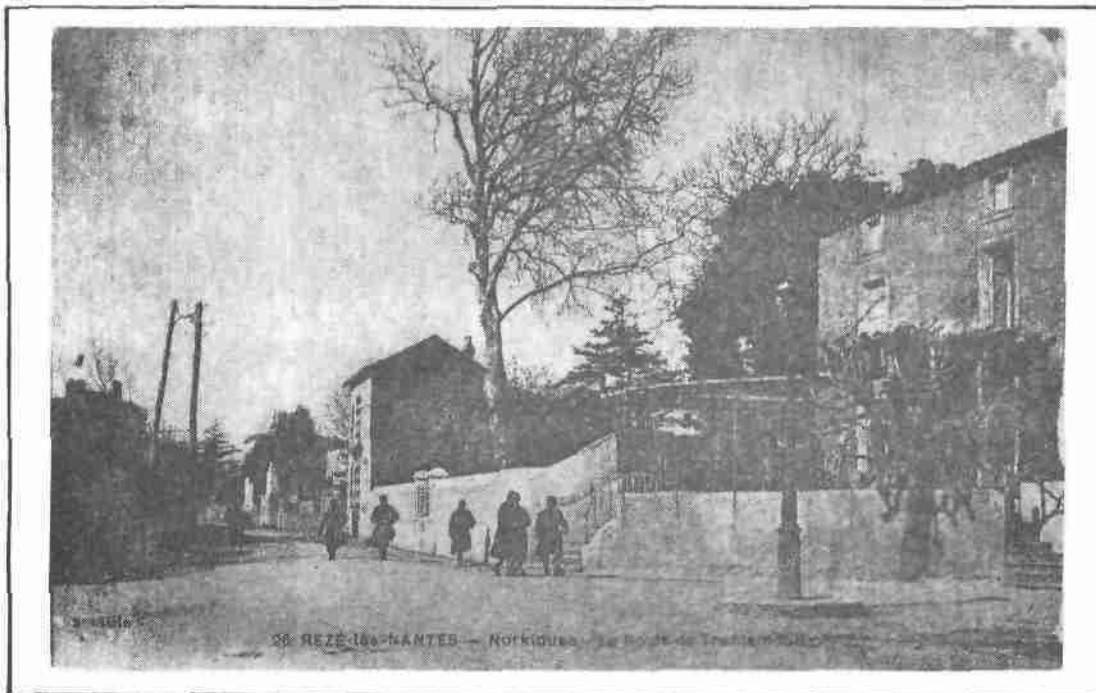
La rive de Loire, à l'est de Northouse et au nord de la Basse Ile se nomme "le Chaud Mangé". Ce nom est particulièrement évocateur. Chaud, en français au 13ème siècle, signifie terre, sol (voir Rutebeuf). Cela signifie qu'à l'époque, l'île dut être amputée sérieusement par la Loire. Le 13ème siècle, c'est l'époque où s'installent en ce lieu les Chevaliers du Temple (1285). Furent-ils les constructeurs de l'Hortieuse ? C'est possible et tout a fait dans leurs fonctions de police des voies terrestres ou maritimes. En effet, la tour, manifestement, était une garde du port de Nantes, et se dressait alors sur la terre ferme. Puis le flot changea le profil de la rive et les Templiers disparurent.

Peut être l'étude des Archives des Templiers, actuellement

à Poitiers, nous renseignera sur l'histoire de l'Hortieuse ? Signalons cependant que les documents consultés jusqu'ici nous montrent que cette île distincte de celle de Trentemoult et de celle des Chevaliers répétons-le, dépendait de la seigneurie des Bretesches dont le centre se trouvait sur la butte de Praud. Les habitants de l'Hortieuse étaient tenus de fournir une garde armée à ce seigneur lorsqu'il venait dans l'île. Alors ! héritage des Templiers ?

Peut-être le saura-t-on après avoir pris connaissance des Archives de la Vienne.

En tout cas, il ne subsiste aucun doute sur le sens à donner au nom du lieu. Les incertitudes contemporaines ne prouvent qu'une chose, c'est que les Rezéens connaissent mieux la langue anglaise que l'ancien français.



LES MONGIN DU JAUNAIS



M. Gayard, de Héric, m'a fait parvenir un certain nombre de photocopies de documents de familles, intéressant l'histoire de Rezé et provenant de la succession de son ancêtre Jean Baptiste Mongin, Conseiller du Roi, Avocat au Parlement, Receveur des Consignations de la ville et Comte de Nantes avant la Révolution.

Je mentionne J.B. Mongin dans l'ouvrage "Rezé pendant la Révolution et l'Empire", comme propriétaire du Jaunais.

En ce lieu, habitaient alors deux autres familles bourgeoises, les Bureau dont un membre fut Régent de la Faculté de Médecine et Recteur de l'Université de Nantes et les Athénas.

Athénas est alors directeur de la Monnaie de Nantes. Inventeur, savant, il est aussi le fondateur de la Société Académique et un ferme républicain. C'est probablement de lui dont il est question dans le document qui suit.

En effet, la Révolution bouleversa la société de fond en comble et nul ne pouvait prétendre rester en dehors. J.B. Mongin et les siens payaient cher leur opportunisme. Ils furent emprisonnés sous la Terreur à l'exception du fils, Denis, commissaire aux vivres de l'armée.

Tous sortirent de prison après la chute de Robespierre à l'exception du père, décédé de maladie comme beaucoup et à proximité des siens.

Le gendre de ce dernier, Nicolas Le Deist de Kervalant, Conseiller Maître à la Chambre des Comptes de Bretagne depuis 1770, nous laisse une élégie à J.B. Mongin, écrite sur les ruines du Jaunay en 1797.

Denis Mongin fit reconstruire cette demeure et son fils Edouard y naquit en 1810. Voici ce document intéressant :

— ELEGIE —

*écrite en mai 1797, sur les ruines du Jaunay près Nantes, en re-
voyant cette maison de campagne de feu M. Mongin, après qu'elle eut
été brûlée dans la guerre de vendée.*

Il n'est donc plus ce tendre père
Qui ne songeait qu'à ses enfants !
Dans ces lieux jadis si charmants,
Qui n'offrent maintenant à ma douleur amère
Qu'un horrible désert et des débris fumants ;
Je crois encor le voir, lui parler et l'entendre.
C'est ici que sans cesse il aimait à répandre
Ses dons sur les humains et ses soins sur les champs ;
C'est ici qu'occupé de ses travaux rustiques
Se croyant à l'abri des troubles politiques,
Au milieu des objets les plus chers à son cœur,
Tous ses jours s'écoulaient dans le sein du bonheur.
Partout ici son goût, son esprit se retrace
La charmille, l'étang, le bosquet, la terrasse,
Ces riants belvédères, d'où l'oeil dans le lointain,
Découvre les hôtels du riche citadin ;
Ici tout était bien, tout était à sa place.
Tantôt je le voyais, la serpette à la main,
Des arbres élaguer les branches parasites ;
Cueillir le lys, l'oeillet, la rose et le jasmin.
Tantôt, avec plus d'art, développer les sites,
Dont l'heureuse nature embellit son jardin.

Aussi simple que La Fontaine,
Il conversait gaiement avec ses paysans,
Et ne dédaignait pas leurs plaisirs innocents.
Non moins ingénieux, de sa féconde veine
Il tirait sans effort, mille contes plaisants.

Dans ses écrits, de la fine épigramme,
Né railleur et badin, il aiguissait les traits ;
Mais son esprit, réglé par sa belle âme,
Piquait toujours mais ne blessait jamais.

Ennemi de toute dispute
De chaque politique, il adoptait l'avis,
Plutôt que d'être aux arguments en butte.

"Tel qu'Athènes, sans doute, il n'eut que des amis ? -
- Eh bien ! c'est pourtant lui que poursuivit l'envie ;

Et que la rage des méchants,
Qui désolaient à l'envie ma patrie,

*Fit périr loin de ses enfants,
Loin de son épouse chérie.*

*Que dis-je ? Auprès de nous ! (Affreuse barbarie !)
Mais privé de nos soins, de nos embrassements...
De leurs refus cruels et de nos cris touchants,
Notre seule prison hélas ! fut attendrie...
Ses monstres insultaient à nos gémissements ! ...
Si je n'ai pu le voir en ses derniers moments,
Ah ! je veux le planer tous les jours de ma vie !.*

D. de Kervalent.

Michel KERVAREC.



Si vous désirez obtenir gratuitement les prochains numéros de "l'Ami de Rezé," nous vous conseillons de cotiser à la Société des Amis de Rezé.

Prix pour l'année 1985 : 20 F.

*Siège de la S.A.R. : Hôtel de Ville -
44403 REZE CEDEX -*



BUTS (Article 2 des Statuts) -

"Indépendante de tous groupes politiques, philosophiques ou religieux, ladite Association a pour but la recherche, la protection et la conservation de tout ce qui touche au patrimoine historique, artistique et ethnographique de REZE.

Elle doit de réunir les moyens matériels et financiers nécessaires afin de doter REZE d'un musée où seraient rassemblés et conservés les objets et documents collectés par l'Association. Aucune limite n'est fixée aux recherches ainsi qu'aux actions entreprises par l'Association dans le but de préserver le patrimoine local".

BUREAU DE L'ASSOCIATION (1985) :

Président : M. Michel KERVAREC
Vice-Présidente : Mme Yvette KOTAKIS-ORDRONNEAU
Secrétaire : M. Yann VINCE
Secrétaire-Adjoint : M. Philippe DUGUE
Trésorière : Mme Liliane BIRON.
Trésorière-Adjointe : Melle Maryvonne BEAUQUIN.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1985) :

Liliane BIRON - Danièle DESFONTAINES - Philippe DUGUE -
Michel KERVAREC - Yann VINCE - Gilbert AZAIS - Pascale BIRON -
Yvette KOTAKIS-ORDRONNEAU - Pierre LEGLAND - Loïc ORDRONNEAU -
Maryvonne BEAUQUIN - Maryvonne DUPLANT - Xavier FRANQUET -
Gilberte LARIGNON - Héliette PROUST.

Représentants du Conseil Municipal :

M. Jacques GUILBAUD - M. Gilles RETIERE - M. Jean-Luc TREBERNE.



